



## Comment récupérer une cave

Par **MC2BN**, le **02/04/2014** à **21:52**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Dans un petit immeuble, dans une petite copropriété, une cave figurant dans un règlement de copropriété annexée au lot N° 1 (un commerce), alors que l'acte de vente place cette cave annexée avec le lot N°2 (un appartement), vue que le lot N° 2 pcedait déjà une cave de ce fait sont deux caves qui furent annexées au lot N° 2, comment la récupérer ?

J'ai appris le fait au bout de 33 ans. en effet durant 33 ans j'utilise la cave. Elle m'a été recommandé comme étant mienne, sur le conseil du président du conseil de gérance.

j'ai posé m'a question aux services du cadastre et des hypothèques.

une réponse par courrier me sera adressé.

[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **03/04/2014** à **09:48**

Bonjour,

[citation]sur le conseil du président du conseil de gérance[/citation]

Qui est ce personnage, et quelles sont ses fonctions exactes ?

[citation] une cave figurant dans un règlement de copropriété annexée au lot N° 1 (un commerce), [/citation]

C'est ce règlement et l'état de division qui importe.

L'annexion par acte de vente relève d'une erreur de plume, on ne peut pas vendre ce qui ne vous appartient pas.

Je crois lire que vous êtes le commerçant qui utilise cette cave depuis 33 ans. Vous pouvez toujours en cas de difficulté invoquer l'usucapion.